



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITE DU CANTON DE SAINT-GODEFROI

À la séance ordinaire du Conseil Municipal du Canton de Saint-Godefroi, tenue par Messenger ce premier jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt à dix-neuf heures.

Sont présents à cette visioconférence : le maire, Genade Grenier et les conseillers suivants : Alfred Larocque, Gérard Litalien, Linda Roussy et Diane Aubut. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance par Messenger : Céline Roussy, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 heures.

ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION N° 2020-125

Proposé par la conseillère Linda Roussy et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour suivant soit accepté, tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour et vérification du quorum
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 novembre 2020 et réunion extraordinaire du 16 novembre et suivi
4. Approbation des comptes
5. Dons
6. Lecture de la correspondance
7. Dossiers des élus
8. Résolution des séances ordinaires 2021
9. Résolution de reddition de compte voirie locale
10. Résolution TECQ
11. Résolution Guignolée
12. Dépôt de taxes en retard
13. Résolution contrat de la collecte des ordures
14. Cadeau de Noël
15. Voirie
16. Période de questions
17. Clôture de la séance

PROCÈS-VERBAL RÉSOLUTION N° 2020-126

Proposé par le conseiller Gérard Litalien et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 3 novembre 2020 et celle de la séance extraordinaire du 16 novembre, soient adoptés, tel que lu.

COMPTES RÉSOLUTION N° 2020-127

Proposé par le conseiller Alfred Larocque et résolu à l'unanimité que les comptes, certificat numéro 12-2020 au montant de 53 379.47\$ et certificat numéro 12A-2020 au montant de 5 898.80\$ et certificat 12B-2020 au montant de 555.45\$ soient acceptés et la directrice générale est autorisée à les payer.

Que les factures suivantes soient ajoutées au certificat 12-2020 : Tourisme Gaspésie 398.96\$, Xerox 102.33\$ et MRC de Bonaventure 3 507.84\$.



N° de résolution
ou annotation

DEMANDE DE DONS
RÉSOLUTION NO 2020-128

Il est proposé par la conseillère et résolu à l'unanimité que le conseil donne à L'École la Source pour l'activité du 16 décembre un montant de 150\$.

La directrice est autorisée à émettre ce chèque.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

DOSSIERS DES ÉLUS

BAS DE NOËL ET CONCOURS
RÉSOLUTION NO 2020-129

Il est proposé par la conseillère Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'autoriser un montant de 400. \$ pour l'achat de cartes cadeaux et des bas de Noël.

CALENDRIER SÉANCES 2020
RÉSOLUTION NO 2020-130

« CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du code municipal du Québec (ou 319 de la loi les cités et villes) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gérard Litalien, appuyé par la conseillère Diane Aubut et résolu unanimement

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021 qui se tiendront le mardi et qui débuteront à 19 h :

- | | |
|---------------|--------------|
| - 12 janvier | - 2 février |
| - 2 mars | - 6 avril |
| - 4 mai | - 8 juin |
| - 6 juillet | - 3 août |
| - 7 septembre | - 5 octobre |
| - 16 novembre | - 7 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité. »

SUBVENTION D'AIDE À AMÉLIORATION DU RÉSEAU
ROUTIER
RÉSOLUTION NO 2020-131

ATTENDU QUE la Municipalité de saint-Godefroi a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;



N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;**

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition d'Alfred Larocque, appuyée par Diane Aubut, il est unanimement résolu et adopté que le conseil du Canton de Saint-Godefroi approuve les dépenses d'un montant de 5 857.17\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

TECO 2014-2018
RÉSOLUTION NO 2020-132

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Alfred Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;



N° de résolution
ou annotation

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que les ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataire de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre de programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

GUIGNOLÉE **RÉSOLUTION NO 2020-133**

Il est proposé par la conseillère Diane Aubut et résolu à l'unanimité que le conseil autorise un don de 335\$ au Collectif Alimentaire de Paspébiac.

LA DIRECTRICE DÉPOSE LA LISTE DES TAXES EN RETARD

TAXE EN RETARD **RÉSOLUTION NO 2020-134**

Il est proposé par la conseillère Linda Roussy et résolu à l'unanimité que le conseil approuve la liste des immeubles qui pourraient être envoyés en vente le 18 janvier 2021 pour défaut de paiement de taxes.

CONTRAT DE LA COLLECTE DES ORDURES **RÉSOLUTION NO 2020-135**

L'ouverture de l'appel d'offre « contrat pour l'enlèvement et le transport des matières résiduelles » pour les Municipalités de Hope Town, Canton de Saint-Godefroi et Shigawake s'est fait le 27 novembre à 11 h00 au bureau Municipal de Hope Town. Les personnes présentes à l'ouverture des soumissions Sylvie Francoeur, directrice générale de la Municipalité de Hope Town, Nancy Castilloux, directrice générale de la Municipalité de Hope et Céline Roussy, directrice générale de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi et Mégalie Pouliot, représentante d'Exploitation Jaffa.

Deux soumissions ont été déposées soit celle d'Exploitation Jaffa Inc. au montant de 70 028.00\$ plus taxes et celle de Bouffard Sanitaire Inc. au montant de 78 606.84\$ plus taxes.



N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par le conseiller Gérard Litalien et secondé par le conseiller Alfred Larocque et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat à Exploitation Jaffa Inc

CADEAU
RÉSOLUTION NO 2020-136

Il est proposé par le conseiller Gérard Litalien et résolu à l'unanimité d'offrir un chèque cadeau aux employés de la Municipalité.

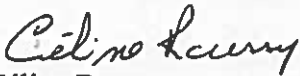
VOIRIE

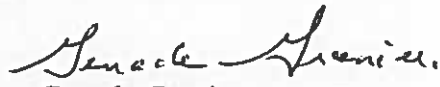
PÉRIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Linda Roussy que la séance soit levée à 19h29.

En signant le procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.


Céline Roussy,
Directrice générale


Genade Grenier,
Maire